



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 82856

Texte de la question

M. Maxime Gremetz manifeste auprès de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche l'émotion des organisations syndicales enseignantes à propos de la baisse en 2006 du nombre de postes aux concours de recrutement de l'éducation nationale de 29 550 postes à 23 250. Cette réduction atteint l'équivalent de 29 % des postes dans le secondaire et concerne la totalité des disciplines du CAPES, à l'exception des langues vivantes, Et au niveau de l'éducation physique, cette baisse concerne l'équivalent de 50 % des postes : seuls 400 postes seront ouverts au concours de recrutement contre 800 en 2005. Il lui demande comment il peut justifier de telles diminutions, alors même que la crise récente dans les banlieues et quartiers populaires a mis au grand jour l'ampleur et le caractère incontournable des besoins en terme d'éducation dans notre pays.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. En ce qui concerne les départs, il était estimé que 48 200 enseignants du second degré partiraient à la retraite pour les rentrées 2003, 2004 et 2005. Ce sont en fait seulement 42 168 départs qui ont été enregistrés au cours de cette période, du fait notamment de la réforme des retraites intervenue en 2003 qui a conduit des enseignants à souhaiter différer leur départ en retraite. Pour la période à venir, les prévisions qui avaient été établies antérieurement faisaient état de 38 800 départs en 2006 et en 2007. L'analyse des comportements constatés depuis 2003 conduit à des prévisions plus réalistes, de l'ordre de 30 000 départs lors des deux prochaines années scolaires. Sur la période 2002-2005, ce sont près de 74 000 enseignants qui ont été recrutés ; or, dans le même temps, 59 000 professeurs titulaires sont finalement partis. Ce sont ces recrutements en nombre ainsi que l'incidence de la baisse des effectifs d'élèves sur les besoins d'enseignement qui ont conduit à fixer à 12 000 le nombre de postes ouverts en 2006. S'agissant plus particulièrement du CAPEPS, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours pour les rentrées scolaires 2002 à 2005. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des désajustements entre les besoins d'enseignement et les professeurs d'EPS devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. Le niveau des concours du CAPEPS a ainsi été fixé à 555 postes en 2006. Le professorat ne constitue plus le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité

professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Par ailleurs, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a prévu la création de 1 000 emplois pour les jeunes passionnés de sport en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82856

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 151

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9353